

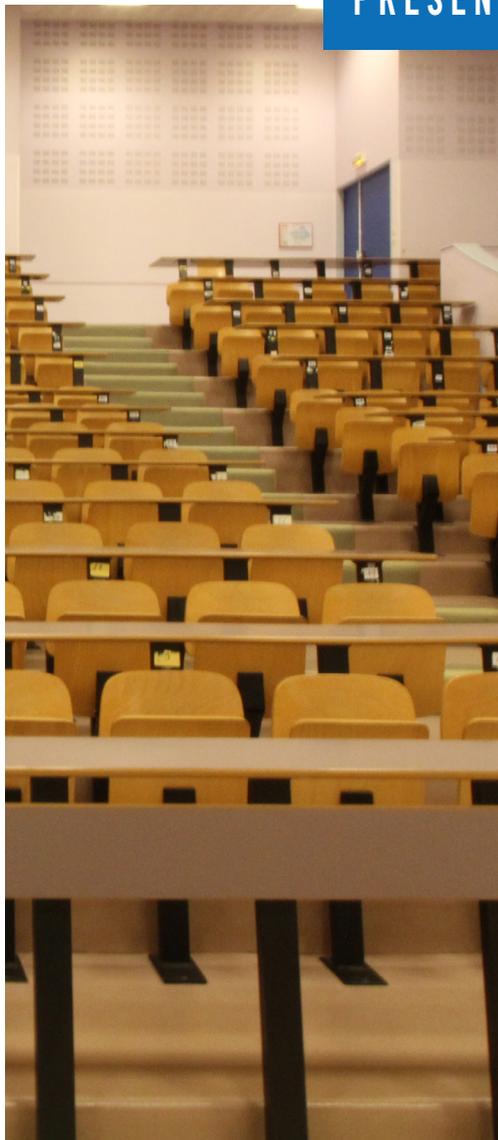


**FISCALITÉ
TRANSFRONTIÈRE**

METZ



PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Le diplôme universitaire fiscalité transfrontière vise à pleinement tirer parti de la position géographique de la ville de Metz, située au carrefour de plusieurs États européens. Cette proximité fait de l'UFR DEA de Metz le lieu propice pour un DU proposant des enseignements en droit fiscal en rapport avec les grandes libertés de circulation consacrées par l'Union européenne : celle des biens, des personnes et des capitaux.

Le DU a ainsi pour vocation à proposer des enseignements d'approfondissement en droit fiscal qui seront orientés vers la thématique transfrontière afin, non seulement de donner aux étudiants les moyens de comprendre leur futur environnement professionnel, mais en plus d'acquérir les compétences utiles pour réaliser leur projet professionnel.

Le DU vise donc à être une formation complémentaire aux enseignements en droit fiscal déjà proposés par l'UFR DEA. Il intéressera tout particulièrement les étudiants qui ont déjà acquis des bases solides en droit fiscal et/ou qui terminent leur formation en master. Les cours dispensés leur donneront l'occasion de développer des compétences supplémentaires de futurs juristes spécialisés en droit fiscal que ce soit dans le secteur privé (qu'ils soient avocats spécialisés en droit fiscal, juristes spécialisé en entreprise, conseillers en gestion du patrimoine, etc.) ou public (concours des administrations fiscales, des juridictions compétentes en matière fiscale, etc.).

Il intéressera également un public de professionnels déjà en fonction – à l'exemple des avocats ou des juristes salariés – leur permettant soit de renforcer leurs compétences afin de pouvoir traiter de contentieux complexes et amenés à se densifier, soit d'acquérir de nouvelles compétences afin d'augmenter leur mobilité professionnelle.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme universitaire poursuit deux objectifs qui guident les enseignements qui y sont dispensés :

- **Renforcer les connaissances en droit fiscal :**

Les disciplines enseignées seront axées sur des approfondissements orientés vers la thématique très particulière des flux transfrontières. Il pourra s'agir des flux de personnes, de biens entre les États, mais aussi des flux internes aux sociétés qui seront établies dans des États différents de l'Union. Ce type de contentieux étant particulièrement complexe, il intéressera aussi bien les étudiants soucieux d'approfondir leurs connaissances acquises les années précédentes, mais également les professionnels qui souhaiteront renforcer leurs compétences pour traiter des affaires correspondantes.

- **Développer la professionnalisation des étudiants :**

Certaines disciplines enseignées seront concentrées sur la professionnalisation des étudiants, car ouvrant sur l'apprentissage du droit fiscal du Grand Duché du Luxembourg, où sont localisés les grands cabinets spécialisés en droit fiscal et dans l'audit. En posant ainsi les bases de ce droit fiscal, les étudiants en formation initiale amélioreront leur employabilité, tandis que les professionnels déjà en exercice pourront y voir des opportunités de carrière.

La formation se veut particulièrement professionnalisante, car répondant aux besoins exprimés par les professionnels du secteur de la fiscalité, notamment ceux basés au Luxembourg. Parmi les intervenants qui dispenseront ces cours figureront de nombreux professionnels issus de cabinets prestigieux (à l'instar de Deloitte, Hogan Lovells, BSP..) permettant de donner une dimension concrète proposée nulle part ailleurs. Leur présence permettant ainsi aux étudiants de nouer des contacts utiles pour envisager le début ou la poursuite de leur carrière. Enfin, certains enseignements seront dispensés en langue anglaise dont la maîtrise est nécessaire pour envisager une activité professionnelle internationale en matière fiscale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours se dérouleront à partir du mois de septembre jusqu'au mois de mars et seront répartis sur deux semestres. Les examens se dérouleront pour partie au mois de décembre et au mois d'avril. Les enseignements seront principalement regroupés en milieu-fin de semaine (du jeudi au samedi matin).

FORMATION INITIALE :

L'étudiant en formation initiale devra suivre l'intégralité du cursus au cours d'une année. Il pourra acquérir le diplôme dès lors qu'il aura obtenu la moyenne de 10/20 générale à l'année.

FORMATION CONTINUE :

L'étudiant en formation continue aura le choix entre trois parcours :

- **Le parcours "intégral"** qui consiste à suivre intégralement les cours, comme les étudiants en formation initiale. La seule différence étant que les matières de comptabilité (n°301 et 701 de la maquette) sont en option.
- **Le parcours "progressif"** qui consiste à suivre intégralement les cours, mais d'en étaler le suivi et la validation sur plusieurs années. Dans ce cas l'étudiant doit choisir au début de chaque année les matières (et non les unités) qu'il souhaite suivre pendant ladite année. Pour bénéficier du diplôme de réussite du DU, l'étudiant devra, au plus tard à la fin de la troisième année qui suit celle de son inscription avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement du diplôme, sous réserve des matières optionnelles. Si les matières ne sont pas entièrement validées à la fin de la 3e année qui suit celle de l'inscription, l'étudiant bénéficiera d'une simple attestation de réussite des matières concernées. L'absence de validation des matières choisies pour une année donnera lieu soit à un redoublement, soit à la remise d'une attestation.
- **Le parcours "à la carte"** qui consiste à ce que l'étudiant choisisse certaines matières (et non les unités), sans pour autant qu'il ne soit obligé de suivre l'ensemble des enseignements du DU. La validation des seules matières choisies ne donne pas droit à la remise du diplôme universitaire, mais à celle d'une attestation de réussite indiquant l'ensemble des matières validées avec succès.

PUBLIC CONCERNÉ

L'accès du diplôme est réservé aux détenteurs d'un master 1 en droit ou tout diplôme jugé équivalent.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

FORMATION INITIALE - SEMESTRE 1		HEURES	COEFF.
ENSEIGNEMENT D'APPROFONDISSEMENT (UNITÉ 1)			12
UE 101	Droit fiscal International (mutualisé avec le master 2 Procédure et fiscalité appliquées)	36h	7
UE 102	Approfondissement de la fiscalité indirecte	15h	5
INTRODUCTION À LA FISCALITÉ DIRECTE LUXEMBOURGEOISE (UNITÉ 2)			9
UE 202	Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des sociétés (en anglais)	20h	5
UE 203	Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des personnes	10h	4
COMPTABILITÉ APPROFONDIE I (UNITÉ 3)			4
UE 301	Environnement comptable (mutualisé avec le master 2 Procédure et fiscalité appliquées)	30h	4

FORMATION INITIALE - SEMESTRE 2		HEURES	COEFF.
FISCALITÉ DES FLUX TRANSFRONTALIERS DES ENTREPRISES (UNITÉ 4)			12
UE 401	Transactions, flux financiers, structures internationales et restructurations	15h	6
UE 402	Prix de transfert	15h	6
FISCALITÉ DES FLUX TRANSFRONTALIERS DES PARTICULIERS (UNITÉ 5)			6
UE 501	Aspects transfrontaliers des personnes	10h	6
ENSEIGNEMENTS D'APPROFONDISSEMENT (UNITÉ 6)			3
UE 601	Introduction à l'échange d'informations	5h	3
COMPTABILITÉ APPROFONDIE II (UNITÉ 7)			3
UE 701	Environnement comptable 2	15h	3

Heures totales (S1+S2) : 171h

Heures totales (S1+S2) hors mutualisation : 105h

FORMATION CONTINUE - SEMESTRE 1		HEURES	COEFF.
ENSEIGNEMENT D'APPROFONDISSEMENT (UNITÉ 1)			12
UE 101	Droit fiscal International (mutualisé avec le master 2 Procédure et fiscalité appliquées)	36h	7
UE 102	Approfondissement de la fiscalité indirecte	15h	5
INTRODUCTION À LA FISCALITÉ DIRECTE LUXEMBOURGEOISE (UNITÉ 2)			9
UE 202	Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des sociétés (en anglais)	20h	5
UE 203	Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des personnes	10h	4
COMPTABILITÉ APPROFONDIE I (UNITÉ 3) - EN OPTION			4
UE 301	Environnement comptable (mutualisé avec le master 2 Procédure et fiscalité appliquées)	30h	4

FORMATION CONTINUE - SEMESTRE 2		HEURES	COEFF.
FISCALITÉ DES FLUX TRANSFRONTALIERS DES ENTREPRISES (UNITÉ 4)			12
UE 401	Transactions, flux financiers, structures internationales et restructurations	15h	6
UE 402	Prix de transfert	15h	6
FISCALITÉ DES FLUX TRANSFRONTALIERS DES PARTICULIERS (UNITÉ 5)			6
UE 501	Aspects transfrontaliers de la fiscalité des personnes	10h	6
ENSEIGNEMENTS D'APPROFONDISSEMENT (UNITÉ 6)			3
UE 601	Introduction à l'échange d'informations	5h	3
COMPTABILITÉ APPROFONDIE II (UNITÉ 7) - EN OPTION			3
UE 701	Environnement comptable 2	15h	3

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 1

Droit fiscal international : L'activité économique se déploie à l'échelle planétaire, pourtant elle demeure segmentée en une multitude de pouvoirs fiscaux aux prétentions économiques et financières concurrentes. C'est pourquoi, le droit fiscal international revêt une importance croissante. Le cours de droit fiscal international permet à l'étudiant de comprendre les enjeux et les grandes problématiques de la fiscalité internationale, d'acquérir la méthodologie de lecture des conventions fiscales internationales et de maîtriser les règles gouvernant les revenus et les bénéfices des opérateurs engagés dans des activités transfrontières.

Approfondissement de la fiscalité indirecte : Ce cours a pour vocation de reprendre et d'approfondir les principaux fondamentaux de la fiscalité indirecte et plus particulièrement de la TVA en ouvrant sur son acception luxembourgeoise. La maîtrise de ses mécaniques et de ses principes d'application dans l'espace sont indispensables pour comprendre concrètement l'ensemble de l'activité fiscale dans une optique transfrontière.

Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des sociétés : Dans ce cours, l'accent sera mis sur un approfondissement des connaissances de l'étudiant en se focalisant principalement sur la fiscalité luxembourgeoise des sociétés. Seront ainsi abordés les différentes impositions qu'elles concernent les sociétés – impôt commercial communal, impôt sur le revenu des collectivités, imposition sur la fortune – et les régimes spécifiques qui y sont associés – régime mère-fille, intégration fiscale. Ce cours sera dispensé en anglais, langue de travail de la plupart des cabinets internationaux, afin de familiariser l'étudiant à son futur environnement.

Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des personnes : Ce cours vise à introduire l'étudiant à la fiscalité directe des personnes physiques et notamment de l'impôt sur le revenu luxembourgeois. Seront ainsi envisagées ses modalités classiques de fonctionnement et ses spécificités qui le distinguent du modèle français.

Environnement comptable : Cours qui se situe dans la ligne directe du cours de comptabilité de L3. L'étudiant acquerra dans ce cours les notions de comptabilité nécessaires à l'exercice de la profession de juriste fiscaliste, notamment par la lecture et la compréhension des états financiers et de la liasse fiscale.

SEMESTRE 2

Transactions, flux financiers, structures internationales et restructurations : Ce cours permet d'avoir une approche pratique de la fiscalité transfrontalière. Il envisage notamment la fiscalité appliquée aux structures de financement et/ou de détention à l'aide de véhicules d'investissement régulés et non-régulés, mais également de la fiscalité des réorganisations et des restructuration des sociétés ainsi que des échanges de titres, le tout en tenant compte de l'évolution des textes internationaux qui régissent ces pratiques (MLI, BEPS, ATAD etc.)

Prix de transferts : Ce cours vise à donner les principales clefs de compréhension de ces pratiques qui sont au cœur de la vie des groupes de sociétés, mais résidentes dans des États différents. Ce cours sera axé sur les fondamentaux et les méthodes d'appréhension des prix de transfert. Ils aborderont également les techniques de mise en œuvre et d'ajustement de ces prix de transfert ainsi que les techniques de prévention des conflits juridiques.

Aspects transfrontaliers de la fiscalité des personnes : Ce cours vise à intéresser l'étudiant à des problématiques concrètes liées au développement de la libre circulation des personnes et des biens. Plus spécifiquement, cet enseignement aura trait à l'appréhension fiscale des flux concernant les personnes physiques. Il pourra ainsi s'agir des mouvements et des activités transfrontalières des personnes physiques et de leur patrimoine.

Introduction à l'échange d'information : La matière fiscale ne cesse de se complexifier et les États cherchent à vaincre la fraude et l'évasion des capitaux. Depuis une dizaine d'années la coopération fiscale ne cesse de se développer. L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution et l'enjeu de l'échange d'informations, qu'il soit automatique ou spontané entre territoires nationaux, ou au travers d'institution financières. Sera abordée une introduction de certains mécanismes en place tels que le «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA), «Common Reporting Standard» (CRS) ou celui du «Qualified Intermediary» (QI).

Environnement comptable 2 : Continuité directe du cours du premier semestre, ce cours vise à donner des approfondissements utiles notamment en matière d'analyse financière. Ce cours a pour finalité directe de donner à l'étudiant les outils pour comprendre et approfondir les enseignements développés ce semestre, et notamment les prix de transferts.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Juriste en entreprise spécialisé en droit fiscal que ce soit en France ou au Luxembourg,
- Avocat spécialisé en droit fiscal,
- Conseillers en patrimoine,
- Fonctionnaires des administrations financières ou des juridictions fiscales.

TARIF

En formation initiale : 250€ + (le cas échéant) droits d'inscription niveau master

En formation continue :

- Parcours "intégral" : 1500€
 - Parcours "progressif" : 1500€ par an, rapportés au prorata du nombre matières choisies pour l'année,
 - Parcours "à la carte" : 1500€ rapportés au prorata du nombre de matières choisies.
- + les droits d'inscription niveau master

CANDIDATURE & SÉLECTION

Le diplôme universitaire disposant d'un nombre de place limitées, une sélection pourra être opérée suivant le nombre de candidatures. Les étudiants, qu'ils soient en formation initiale ou continue, devront constituer un dossier regroupant :

- une attestation/diplôme sanctionnant la réussite au master 1 en droit (ou toute formation jugée équivalente),
- le relevé de notes des deux dernières années (le cas échéant, le relevé de notes du Master 1),
- un cv,
- une lettre de motivation.

co-responsables de la formation : Monsieur GERMAIN et Madame DORT - jerome.germain@univ-lorraine.fr et aurelie.dort@univ-lorraine.fr

Inscription auprès de : Madame Millet - ghislaine.millet@univ-lorraine.fr

**Faculté de droit économie et
administration**

île du Saulcy
57045 Metz Cedex 01

03.72.74.76.00
www.dea.univ-lorraine.fr